

## Carte d'identité bilingue : l'Académie française menace de saisir la justice



Article rédigé par *Valeurs Actuelles*, le 07 janvier 2022

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française a fait savoir mercredi 5 janvier dans *Le Figaro* que l'institution avait mandaté des avocats pour faire retirer les traductions en anglais de la nouvelle Carte nationale d'identité.

L'Académie française hausse le ton. Son secrétaire perpétuel a mandaté un cabinet d'avocats pour dénoncer la carte d'identité européenne bilingue, révèle [Le Figaro](#) mercredi 5 janvier. Hélène Carrère d'Encauss s'était déjà exprimée contre l'abus de termes anglophones sur le document, mais souhaite attirer davantage l'attention du gouvernement, envisageant même un recours devant le Conseil d'Etat. Les immortels rappellent que « *la langue de la République est le français* » et que « *l'Académie a été créée dans le prolongement de l'édit de Villers-Cotterêts instituant le français comme la langue des actes administratifs* ».

### Décision illégale ?

La nouvelle carte en vigueur depuis août 2021, harmonisée selon les critères de l'Union européenne, doit en effet mentionner « Carte d'identité » dans au moins une autre langue du continent, en plus de la langue nationale. La France a choisi l'anglais. Mais elle est allée au-delà de cette recommandation, traduisant également les autres indications, du nom à la date d'expiration en passant par le sexe. Hélène Carrère d'Encauss avait déjà critiqué cet étrange « zèle ».

Retrouver l'intégralité de l'article en [cliquant ici](#)

07/01/2022 07:00